



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1368

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'actions stratégiques de la politique de propreté urbaine 2010-2014**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Olivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacques), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1368**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Plan d'actions stratégiques de la politique de propreté urbaine 2010-2014**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 11 mai 2009, le conseil de Communauté a adopté le cadre stratégique de la politique de propreté urbaine pour le plan de mandat et le principe d'expérimenter un conventionnement territorial sur deux territoires tests : la Conférence des maires du val de Saône et le 3° arrondissement de Lyon.

Elaboré pour améliorer la propreté globale perçue par l'utilisateur, le cadre stratégique de propreté urbaine a défini cinq grands objectifs :

- agir à la source et diminuer le niveau de salissure,
- mettre en œuvre les actions de l'agenda 21,
- tendre vers une démarche de qualité,
- responsabiliser l'ensemble des acteurs,
- maîtriser les coûts globaux.

De juin 2009 à janvier 2010, le comité de pilotage, composé d'un élu communautaire de chaque groupe politique et coprésidé par messieurs Thierry Philip, Vice-Président en charge de la propreté et du bien-être dans la ville et Jacky Darne, Vice-Président en charge des finances et de l'évolution institutionnelle, a poursuivi ces travaux pour proposer un plan d'actions stratégiques de la politique de propreté urbaine.

Au regard de l'expérimentation menée sur les territoires de la Conférence des maires du val de Saône et du 3° arrondissement de Lyon, les conclusions ont permis de conforter le besoin d'une organisation globale et concertée entre les différents acteurs de l'espace public et les usagers.

La définition d'une convention qualité propreté déclinée avec les territoires qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche avec la Communauté urbaine de Lyon permettra :

- de formaliser les engagements précis des différents acteurs de l'espace public,
- de proposer de nouveaux modes de faire coordonnés, dans un objectif d'évolution des comportements des usagers et d'amélioration de la propreté perçue,
- de définir des outils et des modes d'évaluation adaptés.

Le plan d'actions stratégiques de la politique de propreté urbaine 2010-2014 décline les grands objectifs du cadre stratégique en vingt-deux actions. Celles-ci sont définies sous forme de fiches-actions comprenant les objectifs attendus, le planning, les indicateurs techniques, environnementaux, sociaux et économiques, ainsi qu'un responsable permettant d'évaluer annuellement leur mise en œuvre. Les actions sont définies par objectifs :

1 - Agir à la source pour diminuer le niveau de salissure :

- la stratégie de communication fédérale de la Communauté urbaine,
- une communication de proximité plus ciblée,

- un programme d'actions éducatives auprès des scolaires,
- l'animalité urbaine, une action volontariste.

2 - Contribuer à la mise en œuvre d'une métropole post-carbone et respectueuse de son environnement :

A - Préserver les ressources naturelles :

- limiter la consommation d'eau lors des opérations de nettoyage,
- valoriser les déchets du nettoyage pour diminuer l'enfouissement.

B - Limiter les impacts sur l'environnement (eau, air, sol) :

- promouvoir un désherbage et un fauchage raisonnés pour limiter l'usage des pesticides et préserver la biodiversité,
- limiter la consommation de sel lors des opérations de déneigement,
- limiter l'émission des gaz à effet de serre (GES) et le bruit des opérations de propreté urbaine.

C - Agir sur la santé et le bien être au travail :

- mesurer les impacts sur la santé et la pénibilité au travail des activités propreté et déchets.

3 - Agir sur nos modes de faire et de concevoir la propreté urbaine :

- favoriser la réactivité et l'adaptabilité,
- valoriser les métiers de la propreté,
- développer une stratégie d'achat innovante,
- une stratégie patrimoniale en adéquation avec l'évolution des modes de faire,
- favoriser des marchés propres et des manifestations responsables en proposant des pratiques partenariales de nettoyage,
- évaluer la propreté urbaine globale.

4 - Responsabiliser l'ensemble des acteurs de la propreté urbaine :

- des engagements clairs et partagés avec les territoires : la convention qualité propreté,
- un règlement communautaire pour la propreté,
- une mobilisation de l'ensemble des directions de la Communauté urbaine autour d'objectifs communs,
- des partenariats opérationnels pour une propreté globale des espaces.

5 - Maîtriser les coûts globaux de la prestation nettoyage :

- améliorer la connaissance des coûts du nettoyage,
- évaluer annuellement la mise en œuvre du plan d'actions.

L'ensemble des actions de ce plan stratégique de propreté urbaine sera mis en œuvre durant le plan de mandat et fera l'objet d'une évaluation annuelle sur l'avancement de chaque fiche action ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le plan d'actions stratégiques de la politique de propreté urbaine 2010-2014, comme ci-après annexé.

2° - Approuve la convention type qualité propreté.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.